

Circulaire de rentrée des classes 2025 - 2026

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER
Enseignement supérieur en formation initiale et en apprentissage

Cher(e)s étudiant(e)s, chers parents,

L'année scolaire 2024-2025 vient de s'achever, il faut déjà penser à la suite et se projeter sur la future rentrée.

Ce courrier a pour but de vous apporter les informations utiles pour bien s'y préparer.

Pour l'enseignement supérieur, nous accueillons les étudiants au sein de nos trois sections de techniciens supérieurs pour la préparation du BTS (bac + 2) :

- BTS CIEL (Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique) : option A (IR : Informatique et réseaux) et option B (ER : Électronique et réseaux).
- BTS ET (Électrotechnique).
- BTS ETA (Électrotechnique en formation par apprentissage).

Une nouvelle formation professionnalisante, diplôme d'état de niveau 4 (Bac+1), ouvre à la rentrée sous le statut de l'apprentissage : le certificat de spécialisation PRPE (Production et Réparation de Produits Électroniques).

Les étudiants et apprentis peuvent poursuivre sur le campus La Salle, sur un bac +3, avec la proposition de deux licences professionnelles :

- Licence SNDOC (Systèmes Numériques et Données des Objets Connectés), en partenariat avec l'Université d'Avignon.
- Licence MEE (Métiers de l'Électricité et de l'Énergie), en partenariat avec le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers).

L'école d'ingénieurs ESAIP du réseau La Salle continuera à proposer, tout au long de l'année, des modules à la préparation pour le cursus ingénieur, aux étudiant(e)s volontaires qui souhaitent poursuivre vers un bac+5.

Au-delà du fait que l'ensemble du réseau économique du territoire reconnaît l'excellence de l'enseignement du campus La Salle-Avignon, ce sont les qualités humaines de nos équipes pédagogiques et des jeunes qui nous sont confiés, qui sont soulignées par nos différents partenaires-entreprises, futurs employeurs.

Vous pouvez compter sur nous pour accompagner avec une bienveillance éducative les étudiants et apprentis vers la réussite et l'insertion dans le monde professionnel.

L'ensemble des enseignants et personnels de l'établissement se joint à nous pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Chef d'Etablissement,
J. PICARD

Directeur adjoint Lycée,
L. DEL PUPPO

Chargé de mission
Enseignement
supérieur et UFA
F. KUNST-MEDICA

Directeur Délégué aux
Formations Professionnelles
et Technologiques
O. COPIN

La Salle 

Site Centre-ville : 9 Rue N.D. des 7 Douleurs – Site Montalembert : 27 Bd Montesquieu – Site St Génies : 1 Chemin de St Génies
Adresse postale : BP 50165 - 84008 AVIGNON CEDEX 1 - Tél. : 04.90.14.56.56 - E-mail : direction@lasalle84.org - Site web: www.lasalle84.net

Structures de l'établissement 2025-2026

• Chef d'Etablissement coordonnatrice	Mme BREL-SUPPO	v.brel-suppo@lasalle84.org
• Directeur adjoint au chef d'Ets du lycée	M. DEL PUPPO	responsable.lycee@lasalle84.org
• Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	M. COPIN	ddfpt@lasalle84.org
• Chargé de mission « Enseignement supérieur et UFA »	M. KUNST-MEDICA	kunstmedica@lasalle84.org
• Chargé de mission « relations extérieures »	M. LIBERATO	liberato@lasalle84.org
• Secrétaire de Direction	Mme GROH	m.groh@lasalle84.org
• Secrétaire lycée	Mme PASSEBOIS	secretariat.lycee@lasalle84.org
• Secrétaire du Directeur Délégué aux Formations et de l'UFA	Mme MALAVAL	malaval@lasalle84.org
• Equipe pastorale	Mme GROGNET	i.grognet@lasalle84.org
	Mme DA SILVA	dasilva@lasalle84.org
• Responsable vie scolaire	M. FAGE	fagea@lasalle84.org
• Educateur chargé de l'Internat	Mme GUILLAUMAT	vsinternat@lasalle84.org
	M. FRAY	
• Vie scolaire lycée	M. HENRY	vslycee@lasalle84.org
• Service communication	Mme GROH	m.groh@lasalle84.org
	Mme HUOT	c.huot@lasalle84.org
• C.D.I. site Centre-Ville	Mme CARVIN	p.carvin@lasalle84.org
	Mme TERNISIEN	c.ternisien@lasalle84.org
• Référente orientation	Mme PASTORINO	pastorinom@lasalle84.org
• Référente ULIS	Mme PLOUZIN	plouzin@lasalle84.org
• Superviseur des services financier, social, technique et maintenance	M. JOUFFRET	c.jouffret@lasalle84.org
	M. MOLINER	moliner@lasalle84.org
• Responsable du pôle financier, économe	Mme GRANGIER	grangier@lasalle84.org
• Comptable	Mme BERTRAND	bertrand@lasalle84.org
• Responsable du pôle social, attachée de gestion	Mmes GONZALEZ et CHARLERIE	accueil@lasalle84.org
• Standard et Accueil	Mme COLLIGNON	collignonn@lasalle84.org
• Infirmerie	M. PEREIRA	salleavignon@1001repas.fr
• Gérant restauration	M. FERNANDES DA SILVA et M. GARCIA	
• Service technique et sécurité		

Nos finalités

Appartenant à la tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon.

A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne où chacun réussit suivant ses aptitudes dans le respect de ses convictions.

Les Instances partenaires

- **L'A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) représente les parents dans les diverses instances et participe activement à l'animation de l'établissement. La Présidente est **Mme AMBROSINO**. L'association organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le 30/09/2025 à 19h00)

- **L'O.G.E.C.** : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. ALTAYRAC**.

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

INFORMATIONS GENERALES

HORAIRES

↳ **Le service accueil** et le **standard** fonctionnent du **lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 sauf le mercredi jusqu'à 18h00**. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

↳ **Horaires des cours :**

Vous trouverez ci-dessous, le tableau des horaires du lycée. Certaines classes auront cours le mercredi après-midi, d'autres termineront le mercredi à 12 h 35.

N° de séquence	Horaires
1	07 h 55 à 08 h 50
2	08 h 55 à 09 h 45
3 - RECREATION	09 h 45 à 10 h 00
4	10 h 00 à 10 h 50
5	10 h 55 à 11 h 45
6 ou pause repas	11 h 50 à 12 h 35
7 ou pause repas	12 h 35 à 13 h 25

N° de séquence	Horaires
8	13 h 30 à 14 h 20
9	14 h 25 à 15 h 15
10 - RECREATION	15 h 15 à 15 h 25
11	15 h 25 à 16 h 15
12	16 h 20 à 17 h 10
13	17 h 15 à 18 h 00

Afin de ne pas perturber le déroulement de l'enseignement, les demandes de sorties quelques minutes avant le terme des cours seront systématiquement refusées.

↳ **Sonneries** : nous avons rétabli les sonneries, mais ce sont les professeurs qui ont la responsabilité de mettre fin aux cours.

↳ **Les emplois du temps** des étudiants seront distribués le jour de la rentrée. Ils ont été élaborés en tenant compte de nombreux paramètres (occupations des salles, nombre d'heures imposées, enseignants sur plusieurs établissements...). Néanmoins, il est possible qu'en cours d'année, des événements nous obligent à des modifications (absences pour formation des enseignants, congés maladie, convocations pour des surveillances d'examens ou des corrections...). Nous vous prions par avance de nous excuser pour les désagréments qui en découleraient.

Afin d'optimiser le temps de présence des étudiants dans l'établissement, les modifications d'emploi du temps ne seront effectives que la veille au soir à 20h pour les cours du lendemain. Les étudiants sont donc invités à se connecter sur PRONOTE à partir de 20h pour prendre connaissance des éventuels changements. **Vous avez la possibilité de voir ces changements sur votre espace dédié sur le site <http://lasalle84.net> ou directement à l'adresse suivante <https://0840060J.index-education.net/pronote>**

Des activités sportives et culturelles seront proposées certains soirs à partir de 15 h 25. Elles seront présentées durant le mois de septembre et débuteront courant octobre.

ADMINISTRATIF

↳ **Le certificat de scolarité sera envoyé par mail la 1^{ère} semaine de la rentrée. Vous devrez en conserver au moins 1 original en archives.**

↳ **Avis médical** : concerne les étudiants mineurs au jour de la rentrée scolaire. A faire établir par un médecin sur le document inclus dans le dossier d'inscription ou envoyé par mail.

↳ **Les bourses de l'enseignement supérieur** : Les demandes de bourses et de logement pour **l'enseignement supérieur** doivent se faire chaque année par Internet sur le site « Mes services étudiants » : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

↳ **L'assurance** souscrite par le lycée pour tous les étudiants, elle couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (atelier, stages, sorties, voyages, etc. ...) qui sont sous la responsabilité de l'établissement. Cette

assurance n'intervient cependant qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. Pour toute information : s'adresser au service infirmerie.

↳ **Vaccinations** : les lycéens doivent être à jour de leurs vaccinations, notamment contre le tétanos faute de quoi ils ne seront pas admis dans les cours de matières techniques.

↳ **Transports Scolaires** : certains abonnements de transports scolaires (bus ou train) et ce, quel que soit le régime de l'enfant, peuvent ouvrir droit à une subvention (*jusqu'à la terminale*). Vous devez vous adresser à votre Mairie ou au Conseil Général. Pour les lignes ORIZO (bus de ville), les imprimés doivent être retirés directement au bureau ORIZO (<https://www.orizo.fr/se-deplacer/nos-mobilites/transport-scolaire>).

Pour les TER, LER (Lignes Express de Régionales), le Conseil Régional PACA prend en charge une partie du coût du transport.

Le formulaire est à télécharger sur le site : <https://zou.mareregionsud.fr/>

SCOLARITE

↳ **Assiduité – Absences** : l'inscription au lycée implique un engagement à l'assiduité et à la ponctualité.

Pour les absences et retards, avertir par le mail suivant : vslycee@lasalle84.org

Pour la scolarité, envoyer un mail à : fagea@lasalle84.org

Pour tout ce qui concerne la formation en apprentissage, envoyer un mail à : kunstmedica@lasalle84.org

L'équipe pédagogique se réserve le droit d'établir un planning de rattrapage des séances et évaluations manquées, sur les créneaux libres de l'emploi du temps de l'étudiant ou durant certains congés scolaires.

↳ **Les projets de classe** : ils revêtent un caractère **obligatoire**. Ils permettent de souder les classes et de faire vivre aux jeunes des moments forts d'émotions à travers des activités culturelles ou sportives.

↳ **Bulletins de notes** : selon les classes et en fonction des périodes de stages en entreprises, vous recevrez 2 bulletins semestriels directement sur votre adresse mail.

↳ **Examens blancs ou épreuves communes** : les dates seront fixées par les équipes d'enseignants au cours de l'année et annoncées suffisamment à l'avance aux étudiants.

↳ **Candidats handicapés ou atteints de maladies graves** : Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens.

Vous devez vous connecter au site internet de l'Académie d'Aix-Marseille :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid93418/amenagement-epreuves-aux-examens.html>

Rubrique « examens et concours », puis « aménagement d'épreuves aux examens ».

↳ **Location de casier** : l'étudiant qui souhaite disposer d'un casier fermant à clé, pourra l'obtenir moyennant une caution.

CALENDRIER

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2025- 2026 :

Congés de Toussaint :	du vendredi	17/10/25 après la classe	au lundi	03/11/25 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	19/12/25 après la classe	au lundi	05/01/26 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	13/02/26 après la classe	au lundi	02/03/26 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	10/04/26 après la classe	au lundi	27/04/26 au matin
- Pont de l'ascension :	du mercredi	13/05/26 après la classe	au lundi	18/05/25 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

Pentecôte lundi 25 mai 2026

Lundi 10 novembre 2025 : pas de cours pour les élèves, journée pédagogique des équipes éducatives.

FACTURATION

Comment régler ?

Le relevé de frais est établi pour l'année et édité fin septembre / début octobre.

L'échéancier en bas de facture tiendra compte des paiements déjà effectués avec l'édition de la facture (arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription). De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au projet classe de votre enfant seront également portés sur la facture. La tarification est annuelle et tiendra compte des périodes de stage.

Nous demandons aux familles, dans toute la mesure du possible, d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE sur 9 mois, (le 5 du mois d'octobre à juin, en nous retournant l'autorisation jointe au dossier d'inscription).

Vous pouvez régler également par chèque bancaire, en espèces, par carte bancaire (sur le site centre-ville), par virement bancaire (Titulaire du compte : OGECE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - Domiciliation bancaire : BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE - IBAN : FR76 1460 7002 7600 2018 3760 972 - BIC : CCBPFRPPMAR) ou via le paiement en ligne (PRONOTE / AGATENET), à l'année (à réception de la facture), ou au mois (9 mois d'octobre à juin).

Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

Pour ceux qui souhaitent régler dès le mois de septembre, rapprochez-vous du service comptabilité.

RENTREE DES ETUDIANTS

🔔 Nous vous rappelons que pour tous les nouveaux étudiants, le certificat de radiation et le dernier bulletin mentionnant le passage dans la classe supérieure doivent nous parvenir avant fin août 2025.

Lundi 1er septembre 2025

8h00	BTS 1^{ère} année formation en apprentissage - Accueil (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps et début des cours)
9h00	BTS 1^{ère} année formation initiale - Accueil (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps et début de la quinzaine de la rentrée)
10h00	BTS 2^{ème} année formation initiale - Accueil (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps et début des cours)

Lundi 15 septembre 2025

8h00	BTS 2^{ème} année formation en apprentissage - Accueil (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps et début des cours)
10h00	LICENCE SNDOC - Accueil au SFTLV (université d'Avignon) (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps et début des cours)

Vendredi 19 septembre 2025

De 8h00 à 12h00	CS PRPE formation en apprentissage - Accueil (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps)
--------------------	--

Vendredi 3 octobre 2025

De 9h00 à 12h00	Licence MEE - Accueil (distribution des cartes scolaires, codes, emplois du temps)
--------------------	---

ACCUEIL ET INSTALLATION DES INTERNES

Le jour de la rentrée, les étudiants seront accueillis tout au long de la matinée par Madame L. GUILLAUMAT et Monsieur N. FRAY, les éducateurs chargés de l'internat. Nous suggérons aux internes d'être présents ½ heure avant l'horaire de rentrée prévu afin qu'ils puissent déposer leurs affaires dans leur chambre.

QUINZAINE DE LA RENTREE DES SECTIONS BTS 1^{ère} année en formation initiale

Une « quinzaine de la rentrée » pour les nouveaux entrants en BTS 1^{ère} année a pour objectif de permettre aux étudiants de faire connaissance avec l'équipe pédagogique ; de souder les classes, de se mettre à niveau et valider certaines compétences indispensables à une poursuite sereine de l'année scolaire.

Elle ne concerne pas les étudiants sous le statut de l'apprentissage.

La première semaine sera consacrée à des moments conviviaux, des sorties culturelles et de cohésion, des ateliers et visites sur les thématiques de l'industrie et de l'entrepreneuriat.

Les cours lors de la deuxième semaine seront consacrés à une remise à niveau sur les prérequis indispensables dans chaque matière pour bien débuter l'année.

Cette « quinzaine de la rentrée » sera facturée 80 euros qui seront intégrés à la facture annuelle.

RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS

Mardi 9 Septembre à 17h15

La présence de l'étudiant n'est pas obligatoire mais elle est conseillée

1^{ère} année de BTS CIEL / 1^{ère} année de BTS électrotechnique formation initiale / 1^{ère} année de BTS électrotechnique formation apprentissage / Formation CS PRPE

2^{ème} année de BTS CIEL / 2^{ème} année de BTS électrotechnique formation initiale / 2^{ème} année de BTS électrotechnique formation apprentissage

Le jour de ces rencontres, le Responsable d'Internat, Monsieur A. FAGE ainsi que les éducateurs chargés de l'internat, Madame L. GUILLAUMAT et Monsieur N. FRAY, seront disponibles dès 17 heures pour rencontrer les parents des internes.

Vous pouvez joindre au quotidien l'ensemble des professeurs via **PRONOTE** (un code vous sera communiqué en début d'année).

FOURNITURES

FOURNITURES – MANUELS – MATERIEL

 **Chaque enseignant communiquera sa liste de fournitures à la rentrée**

Les **manuels scolaires** sont fournis, comme dans tout établissement scolaire.

Une **calculatrice scientifique** vous sera conseillée **après la rentrée** ; différez son achat si vous n'en possédez pas encore (prévoir un budget d'environ 80 €). Suite aux modifications des modalités des examens, une information sera donnée à la rentrée lors des réunions.

LES COORDONNATEURS

Les Coordonnateurs sont les animateurs de chaque classe et les **interlocuteurs privilégiés** des étudiants et de leurs Parents :

1 ^{ère} année BTS CIEL options IR et ER	Coordonnateur : M. KUNST-MEDICA
1 ^{ère} année BTS Electrotechnique formation initiale	Coordonnateur : M. ROSE
1 ^{ère} année BTS Electrotechnique formation en apprentissage	Coordonnateur : M. KUNST-MEDICA
CS PRPE	Coordonnateur : M. KUNST-MEDICA
2 ^{ème} année BTS CIEL option IR	Coordonnateur : M. LANDRIT
2 ^{ème} année BTS CIEL option ER	Coordonnateur : M. KUNST-MEDICA
2 ^{ème} année BTS Electrotechnique formation initiale	Coordonnateur : M. KUNST-MEDICA
2 ^{ème} année BTS Electrotechnique formation en apprentissage	Coordonnateur : M. KUNST-MEDICA

LES STAGES

Classes	Nbre de semaines	Période
1 ^{ère} année BTS CIEL	6	Du 18 mai - 26 juin 2026
1 ^{ère} année BTS Électrotechnique	7	Du 11 mai – 26 juin 2026

Tous les étudiants sont invités à **trouver leur stage le plus tôt possible** dans l'année (les premiers à demander seront les premiers acceptés...).

SECURITE

Une paire de chaussures de sécurité sera offerte aux étudiants de **1^{ère} année BTS Electrotechnique** en début de cycle par le Conseil Régional.

Après essayage, les chaussures seront commandées par l'établissement.

Le port des chaussures de sécurité est obligatoire : pour **tous les étudiants** durant les stages en entreprises et dans les ateliers à la demande du professeur en fonction des tâches confiées.